

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 14 décembre 2023**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : **27**
Présent(s) : **21**
Votants : **26**

Le 14 décembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 octobre 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX CAROLE, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaelle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, DELAFOSSÉ Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M BUGNET Jean-Marc a donné pouvoir à M LEVEQUE Guillaume, M GILLE Martial a donné pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, Mme ROGNARD Evelyne a donné pouvoir à M. CASTELLANO Michel, M. GIRARDOT Clément a donné pouvoir à Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles a donné pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. CASTELLANO Michel.

La Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

N°71-2023 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2023

Annexe n°1 – PV du CM du 19/10/2023

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2023**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance
CASTELLANO Michel